

Eolien

- **Le balisage lumineux est-il obligatoire ? Qu'est-ce que signifie cd dans le dossier de concertation ?**

Le balisage lumineux est obligatoire et répond à une demande de l'aviation civile et militaire afin de signaler les éoliennes aux aéronefs. Ainsi, la réglementation oblige un balisage de 20 000 cd de jour et 2 000 cd de nuit. En règle générale, un balisage blanc est utilisé en journée et rouge de nuit. Le candéla (cd) est une unité de mesure de l'intensité de lumineuse.

- **Y a-t-il des effets de la rotation des pales sur la réception des ondes radioélectriques et sur la réception des signaux de télévision ?**

Les faisceaux hertziens - comprenant les ondes radioélectriques - sont pris en compte dans la définition du projet pour ne pas perturber les transmissions entre les antennes.

Concernant la réception TV, depuis le passage à la TNT (technologie numérique, en remplacement de la technologie analogique) a permis de résoudre les problèmes de compatibilités potentielles avec l'éolien.

Toutefois, en cas de dégradation du signal, l'exploitant du parc a pour obligation à régler les dysfonctionnements constatés.

- **Quelle est la durée de vie d'une éolienne ?**

La durée de vie actuelle d'une éolienne est de 20 – 25 ans.



Divers

- **Comment fonctionne le mécanisme de garanties d'origine et de certificat vert ? ERG y est-il soumis ?**

La loi du 24 février 2017 a profondément modifié le régime des garanties d'origine :

- Le parc éolien sera obligé d'inscrire son installation au Registre des garanties (car supérieur à 100kW).
- Il n'est pas possible de bénéficier d'un cumul d'aide :
 - o Si un producteur bénéficiant de l'obligation d'achat ou du complément de rémunération et choisit d'émettre des garanties, cela entraîne la résiliation immédiate de son contrat d'obligation d'achat ou de complément de rémunération ainsi que le remboursement des sommes actualisées perçues.
 - o Si le producteur choisit de maintenir son contrat et de ne pas valoriser les garanties, elles sont émises au bénéfice de l'Etat et mises aux enchères. Les recettes collectées par l'Etat au titre des Garanties d'Origine émises par les installations bénéficiant d'un mécanisme de soutien seront affectées au compte d'affectation spécial Transition énergétique du budget.

Le groupe ERG se conformera à la législation concernant les certificats verts en vigueur au moment de l'autorisation du parc.



VII. Journée de sensibilisation à la transition énergétique

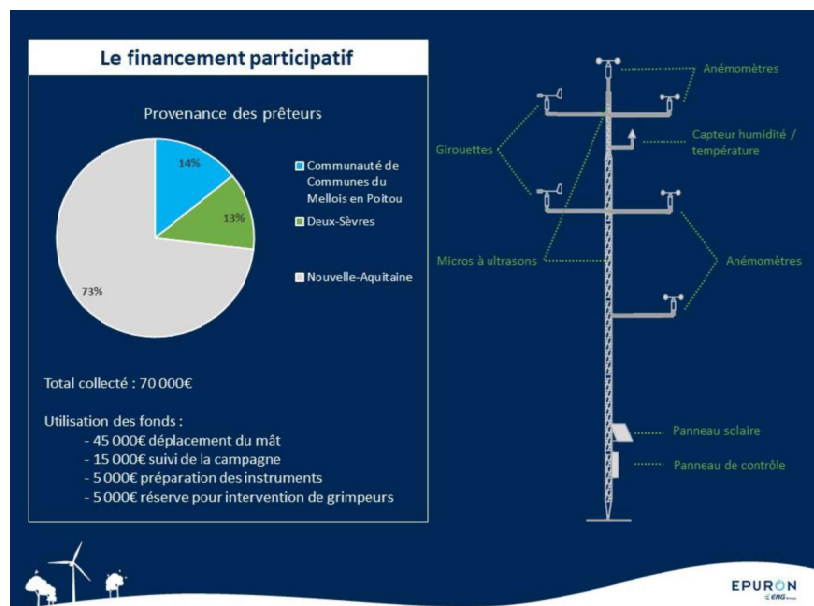


Figure 20 : Diapositive présentée lors de la journée de sensibilisation à la transition énergétique (source : ERG, 2019)

VIII. Atelier n°4 – Comment intégrer au mieux un projet éolien sur notre territoire ?

VII.1. Invitation

ATELIER DE CONCERTATION
POUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE ET DE FONTIVILLIÉ
COMMENT INTÉGRER AU MIEUX UN PROJET ÉOLIEN SUR NOTRE TERRITOIRE ?

Le 17 Juin 2019 à 19h00
 À la salle des fêtes de Fontivillié,
 Lieu-dit du Pommeroux, Route des vignes,
 79500 FONTIVILLIÉ

Si vous êtes intéressé, merci de vous inscrire
 Mail : contact@resonances-cfp.fr
 Tel : 06 44 92 51 38

EPURON
ERG

RÉSONANCES CFP
concertation, participation de citoyens

IN PASCETES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Figure 21 : Flyer d'invitation distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Saint-Vincent-La-Châtre et de Fontivillé – Recto